

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL138

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 9

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« N'entrent pas dans le champ d'application du... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.